

Experts-Comptables membres de l'Ordre utilisant les services de l'UNECA

↪ **Partie à nous retourner avec le règlement de votre cotisation**

Vous pouvez également renouveler votre adhésion directement sur le site www.uneca.fr

ADHÉRENT PRINCIPAL

COTISATION PRINCIPALE EXERCICE 1ER JUILLET 2021 - 30 JUIN 2022

H.T.	520 €
T.V.A. 20 %	104 €
	<hr/>
T.T.C. .	624 €

Numéro adhérent :

Nom de l'adhérent principal :

Mail de l'adhérent principal * :

Numéro de telephone de la ligne directe :

Numéro de telephone du cabinet :

Nom du cabinet :

Adresse du cabinet (facturation) :

*** Adresses e-mail à renseigner pour réception de la newsletter, alertes.....**

ADHÉRENT(S) SECONDAIRE(S)

Rattachée à l'adhérent principal, elle permet aux Experts-Comptables membres de l'Ordre au sein d'un même cabinet et sur un même site de bénéficier des services de l'UNECA (notamment apparaître sur notre annuaire). Le montant de la cotisation secondaire est de 50 € HT par nouvel inscrit et plafonné à 200 € HT. En cas d'adhésion secondaire, inscrivez ci-dessous leur nom, prénom et mail.

NOM :	PRENOM :	EMAIL *:
-	-	-
-	-	-
-	-	-

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- L'adhérent s'engage à en observer les statuts et à verser le montant de la cotisation.
- Note qu'une facture acquittée lui sera adressée à réception de son règlement.

AVANTAGE CJEC

- Les jeunes Experts-Comptables membres du CJEC bénéficient d'une réduction de 50 % sur le montant de la cotisation pendant deux ans (sur présentation d'une preuve d'adhésion au CJEC).

Comment avez-vous connu l'UNECA ?

.....
.....

DATE

SIGNATURE